

DP02625222V0007

Date de dépôt : 25/01/2022

Demandeur : THIEBAUX Jean Jacques  
1225 avenue Pdt Salvador Allende  
26800 PORTES LES VALENCE .

Pour : Construction d'un abri de jardin  
**Adresse terrain : AVENUE PDT  
SALVADOR ALLENDE  
26 800 PORTES LES VALENCE**

**ARRETE DE RETRAIT n° 23-106**  
**D'UNE AUTORISATION DE DECLARATION PREALABLE**  
**AU NOM DE LA COMMUNE DE PORTES LES VALENCE**

Le Maire de PORTES LES VALENCE,

Vu la déclaration préalable n°DP02625222V0007 déposée le 25/01/2022 par Monsieur THIEBAUX Jean Jacques , demeurant 1225 avenue Pdt Salvador Allende 26800 PORTES LES VALENCE, déclaration accordée le 23/03/2022 pour des travaux situés à AVENUE PDT SALVADOR ALLENDE à PORTES LES VALENCE.

Vu l'objet de la déclaration, à savoir : Construction d'un abri de jardin

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le plan local d'urbanisme approuvé en date du 06 février 2017 et modifié le 18/11/2019 ;

Vu le courrier de Mr THIEBAUX Jean Jacques en date du 27/02/2023 indiquant qu'il ne donne pas suite à la décision susvisée ;

**ARRETE :**

**ARTICLE UNIQUE :**

L'autorisation accordée initialement en date du 23/03/2022 est RETIREE.

Fait à Portes Les Valence, le 06/03/2023

P/Le Maire,

L'Adjoint à l'Urbanisme

Antonin KOSZUMNSKI

*La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.*

**Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification.**  
A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.